

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1337)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE70

présenté par

M. Borgel, M. Blein, M. Goldberg, M. Goua, Mme Boistard, M. Bies, M. Laurent, M. Hanotin, Mme Hélène Geoffroy, Mme Fabre, Mme Linkenheld, M. Jibrayel, Mme Bouziane, M. Bouillon, M. Gille, M. Montaugé, Mme Descamps-Crosnier, M. Malle et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 8, après le mot :

« habitants »,

Insérer les mots :

« et des associations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer les associations, aux côtés des habitants, dans la définition et la mise en œuvre des actions qui sont conduites dans les quartiers défavorisés.

La politique de la ville s'est souvent construite dans les territoires grâce à l'apport de l'action associative, de nouvelles associations qui ont acquis une notoriété nationale sont nées à travers l'action dans les quartiers populaires, des réseaux se sont structurés entre différents quartiers. Il est donc indispensable que les associations trouvent leur place dans ce projet de loi.